

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	10
Quorum	10
Votants	14

N°2025/12/10/05- Objet : Appel à projet du Programme européen ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) : adhésion de la Commune au projet du TE13 au profit des classes de CM1 et CM2.

Le dix décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Christine GARCIN-GOURILLON, Bernadette SAMUEL, Murielle GARZINO, Emilie GERMAIN, REYNOUD Henri, Alexandre WAJS, Laurent JUGLARET à compter du point 6, Dominique STEKELOROM

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à CARRÉ Jean-Christophe, LAFFITTE Patrick à Marc FUSAT, Sébastien THOMAS à Henri REYNOUD et FABRE Thierry à Muriel GARZINO.

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Lucie BABIN, Marie-Pierre CALLET et Laurent JUGLARET jusqu'au point 5 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Emilie GERMAIN

Considérant l'appel à projet lié au Programme ECO POUSSÉ ayant vocation à sensibiliser les élèves à la transition énergétique, et auquel le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE 13 a répondu afin d'en faire bénéficier ses communes membres, sous forme d'ateliers et animations planifiées en accord avec les enseignants, à raison d'une par trimestre, donc 3 ateliers (d'une durée d'1h à 1h30 selon le niveau de la classe) au total sur l'année scolaire 2025-2026 d'octobre à mai.

Considérant le coût de la prestation d'un intervenant en classe, s'élevant à 990 € par classe dont 80 % est financé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), soit 198€ restant à charge des collectivités et dont 50 % seront pris en charge par le syndicat TERRITOIRE ENERGIE 13, soit un total définitif arrêté à 198€ HT pour les 2 classes (2X99 €) à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **VALIDE** l'adhésion de la Commune de Maussane les Alpilles au projet présenté par le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE des Bouches-du-Rhône, éligible au Programme ECO POUSSÉ, pour un coût restant à charge de 198€ en contrepartie de 3 ateliers par classe au profit des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour l'execution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 12 DEC. 2025

Publication sur le site de la mairie le :

12 DEC. 2025

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Bernadette SAMUEL

Jean-Christophe CARRÉ

